



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 6 -  
SÉANCE N° 516 DU 21 NOVEMBRE 2022

### CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LA PRÉVENTION ROUTIÈRE ET LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DE LA MICRO MOBILITÉ POUR L'ORGANISATION DE JOURNÉES DE SENSIBILISATION À L'USAGE DES UTILISATEURS DE TROTINETTES ÉLECTRIQUES

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchard, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Solange Bruneau, Éric Paris (à partir de 18h32), Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Geneviève Pham-Sigmann, Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Lucie Chauvelier, Didier Pillon (à partir de 18h30), Samia Soultani, Gwendoline Galou, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (à partir de 18h06), conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchard, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Didier Pillon a donné pouvoir à Lucile Perin (jusqu'à 18h30), Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Henri Renié et James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino.

Camille Pétron et Vincent d'Agostino sont désignés secrétaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 21 NOVEMBRE 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL, LA PRÉVENTION ROUTIÈRE ET LA FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELS DE LA MICRO MOBILITÉ POUR L'ORGANISATION DE JOURNÉES DE SENSIBILISATION À L'USAGE DES UTILISATEURS DE TROTTINETTES ÉLECTRIQUES

Rapporteur : Geoffrey Begon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval souhaite que des actions de sensibilisation concernant l'usage des trottinettes électriques soient mises en place à destination des utilisateurs,

Que Mwheel Mobility, via son axe "prévention" et la mise à disposition d'un simulateur simulant la conduite d'une trottinette en milieu urbain, a contacté la ville pour lui proposer de s'associer à des journées de sensibilisation organisées conjointement par la ville de Laval, la Prévention routière et notre partenaire Bird Rides France.

Que dans ce cadre, un projet de convention tripartite a été transmis par MWheel Mobility, membre de la FPMM,

Sur proposition de la commission transition urbaine écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La convention tripartite entre la ville de Laval, la Prévention Routière et la Fédération des Professionnels de la micro mobilité pour l'organisation de journées de sensibilisation à l'usage des trottinettes électriques est approuvée.

Article 2

Le maire ou son représentant sont autorisés à signer cette convention, ainsi que tout autre document nécessaire à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault